

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle ne gaspille pas l'argent public

Suite à l'article paru le mercredi 16 janvier dans *Le Soir*, le secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) entend réagir aux propos du Ministre de l'Emploi et de la Formation Pierre-Yves Jeholet qui veut « *s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics* »... et qui se presse pour cadenasser l'action d'un secteur avant les élections de mai.

« *Le secteur des CISP ne gaspille pas l'argent public, il n'en a tout simplement pas les moyens ! 100 % des subsides sont affectés à l'action* », s'insurge Éric Albertuccio, président de l'Interfédération des CISP. Un rapport de la Cour des comptes a pointé des dépassements salariaux et jeté l'opprobre sur tout un secteur.

Rétroactes

La Cour des comptes fait référence à des dépassements salariaux rencontrés dans quelques centres par rapport aux barèmes de la commission paritaire 329.02 dont le secteur relève. Rien d'illégal a toutefois conclu la Cour. « *Effectivement, une dizaine de travailleurs sur un total de 2000 travailleurs ont un salaire anormalement élevé. Nous dénonçons bien sûr de telles pratiques et ne sommes pas à l'abri d'avoir des moutons noirs dans nos rangs* », continue le président. Cela reste cependant très limité et la Cour des comptes dit elle-même qu'elle doit vérifier ces chiffres. Le secteur des CISP ne conteste en aucune manière le bien-fondé d'un contrôle de l'utilisation des subventions publiques. « *Si des dérives existent, elles doivent être dénoncées et corrigées* », précise Anne-Hélène Lulling, secrétaire générale de l'Interfédération des CISP.

Guide des dépenses éligibles

Le secteur des CISP regrette que le Ministre instrumentalise ces dérives pour faire passer au plus vite un avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce texte met en péril le financement du secteur. L'Interfédération des CISP¹ considère que les règles proposées doivent être proportionnées par rapport aux risques, aux montants et aux potentielles dérives dans l'usage de ces moyens publics.

Les propositions du Ministre à cet égard ont fait l'objet d'un avis unanimement défavorable des partenaires sociaux. Non seulement des organisations syndicales, mais aussi des représentants patronaux qui ont dénoncé des textes emplis de contradictions juridiques, non fondés par rapport aux objectifs poursuivis, entraînant une charge administrative abusive et mettant en péril la viabilité économique et financière des centres de formation. « *Ce n'est pas en interdisant aux Centres d'offrir un café aux stagiaires et aux travailleurs que les deniers publics seront préservés* », ironise Anne-Hélène Lulling.

Une politique menée sans respect

Le secteur des CISP regrette que depuis sa prise de fonction, le Ministre n'ait jamais accepté une rencontre avec les représentants du secteur des CISP pour échanger sur ce que sont, ce que font et ce qu'attendent les Centres d'insertion socioprofessionnelle et leurs stagiaires. « *Nous n'avons eu droit qu'à ses déclarations publiques et des a priori très éloignés de la réalité quotidienne des centres. Notre public n'est en général pas en mesure d'entamer d'emblée une formation Forem ou de promotion sociale. Dans un CISP, on prend le*

¹ L'Interfédéré des CISP avec l'InterMire (Mission Régionale pour l'Emploi) et les SAACES (Structure d'Accompagnement à l'Auto Création d'Emploi) a remis un avis sur cet avant-projet d'arrêté « dépenses éligibles »

temps d'aider la personne à se remettre debout, à reprendre confiance en elle. L'enjeu essentiel du secteur des CISP est de maintenir un dispositif d'insertion sociale ET professionnelle de qualité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Chacun doit pouvoir se sentir utile et participer pleinement à la société. L'accès à l'emploi durable et de qualité est un des moyens pour y parvenir », défend Anne-Hélène Lulling.

Chaque année en Wallonie, les 157 Centres d'insertion socioprofessionnelle forment près de 16.000 demandeurs d'emploi peu qualifiés et éloignés de l'emploi dans près de 400 filières de formation.

Parmi nos stagiaires, en 2017, 73,6 % ont été réinsérés que ce soit dans l'emploi (23%) ou dans une formation qualifiante (50,6%).

C'est donc un résultat bien supérieur au 12% dont a parlé le Ministre. « C'est dommage de sortir des chiffres sans les nuancer, conclut Anne-Hélène Lulling. Encore plus si ces chiffres biaisés permettent au Ministre de justifier une obligation de résultat. Nous avons l'impression que le travail effectué au quotidien par le secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle n'est pas respecté. »

CONTACT PRESSE : Françoise Robert, chargée de communication de l'Interfédéré, 081/74.32.00 ; 0486/49.90.09

Plus d'infos sur le secteur : www.interfedere.be

L'Interfédéré des CISP organisera **le jeudi 21 mars en matinée à Namur un débat** avec les représentants politiques des partis démocratiques autour du Mémorandum 2019 du secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle en Wallonie.